

DÉCLARATION

3^e Rencontre du Réseau parlementaire sur le changement climatique
Promouvoir l'action climatique en Amérique et dans les Caraïbes :
Le rôle des parlementaires dans le programme d'action pour le climat
Ville de Panama, Panama | 4-5 octobre 2018

Nous, parlementaires représentant 22 pays et territoires autonomes des Amériques et des Caraïbes, nous sommes réunis dans la ville de Panama, au Panama, les 4 et 5 octobre 2018, à l'occasion de la 3^e Rencontre du Réseau parlementaire sur le changement climatique ***Promouvoir l'action climatique en Amérique et dans les Caraïbes : Le rôle des parlementaires dans le programme d'action pour le climat.*** Ce réseau est un organe de coordination interparlementaire qui facilite l'échange et la diffusion de bonnes pratiques législatives liées au changement climatique dans l'hémisphère.

Durant cette rencontre, nous avons partagé nos expériences et connaissances en matière d'initiatives parlementaires contribuant à une action climatique efficace. Ce dialogue nous a permis d'évaluer le statut actuel des négociations internationales sur le climat et les progrès accomplis dans la réalisation des engagements des Contributions déterminées au niveau national (CDN) dans nos pays. Nous avons en outre identifié des écarts où le niveau d'ambition climatique pourrait être élevé. Enfin, nous affirmons notre engagement à promouvoir des agendas législatifs contribuant aux objectifs du Dialogue de Talanoa d'élever le niveau d'ambition, en vue d'actualiser les CDN en 2020 pour atteindre les objectifs d'adaptation au et d'atténuation du changement climatique de l'Accord de Paris.

Compte tenu de tout cela et,

En reconnaissant :

Que le changement climatique est un défi urgent et que ses impacts supposent des enjeux sans précédent pour les systèmes environnemental, social et économique des pays de notre hémisphère et du monde ;

Que le changement climatique affecte les pays de manière disproportionnée et que ses impacts touchent également de manière disproportionnée les personnes démunies et les secteurs vulnérables de la population, dont les femmes, les communautés autochtones et autres groupes sous-représentés et traditionnellement marginalisés ;

Que les actions climatiques internationales doivent avoir des cibles et objectifs communs tout en respectant les responsabilités différenciées, comme le prévoit l'Accord de Paris ;

Que les femmes et les hommes sont différemment exposés aux et touchés par les risques et conséquences du changement climatique dû aux inégalités entre les genres dans l'accès aux biens et aux ressources économiques, la participation à tous les niveaux des processus politiques et décisionnels, et les normes socio-culturelles ;

Que les Contributions déterminées au niveau national sont des engagements sur le long terme à réduire les émissions nationales, s'adapter aux impacts du changement climatique et atteindre les objectifs sur le long terme de l'Accord de Paris, limitant le réchauffement planétaire et mettant le monde sur la trajectoire du développement durable ;

Que les pays entreprennent des actions climatiques individuelles et collectives pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C mais que des efforts plus ambitieux et importants doivent être faits pour lutter contre le changement climatique et ses impacts et effets ;

Que les impacts du changement climatique dépendent de combinaisons complexes de facteurs politiques, économiques, socio-culturels et naturels, entraînant des résultats allant au-delà des capacités d'adaptation et de pertes et de dommages, comme la migration et les déplacements forcés dus au climat, et que cette situation exige des solutions collaboratives et innovantes ;

Que le changement climatique et les risques de catastrophe ne sont pas des phénomènes isolés; et que par conséquent, la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation doivent être traitées ensemble dans les réponses législatives et politiques ;

Que les instruments de marché comme la tarification du carbone peuvent réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre et aider à atteindre les objectifs d'émissions nationales ;

Que la transition vers une société durable et résiliente face au climat demandera de grands efforts, mais entraînera de nombreux avantages socio-économiques, comme des économies plus fortes, des humains et un environnement en meilleure santé, une réduction des inégalités, et davantage d'innovation et que les parlementaires ont un rôle important à jouer dans l'élaboration de cadres législatifs et réglementaires pour faciliter cette transition ;

Que les parlements et les gouvernements nationaux et locaux doivent collaborer avec des organisations internationales, la société civile, le secteur privé et autres acteurs, afin d'élaborer et de mettre en place des stratégies communes visant à élever le niveau d'ambition et à atteindre les objectifs en matière d'action climatique.

Nous nous engageons à :

1. Adopter des lois, des cadres réglementaires et des pratiques renforçant les efforts entrepris pour réaliser les engagements pour l'atténuation et l'adaptation de nos pays dans les Contributions déterminées au niveau national et adoptées à la Conférence des Parties.
2. Collaborer avec nos gouvernements nationaux, les organisations de la société civile, les universitaires et les communautés pour partager des informations scientifiques et des données sur le climat, et pour utiliser ces connaissances pour élaborer et mettre en place des actions climatiques efficaces.
3. Ouvrir un dialogue horizontal avec les acteurs politiques et les spécialistes du climat afin de promouvoir l'échange de connaissances, de mieux comprendre les points de vue, rôles et

responsabilités de chacun, de rendre la gouvernance climatique plus efficace et d'établir des partenariats de travail collaboratif.

4. Réviser les Contributions déterminées au niveau national de nos pays pour identifier des opportunités d'élever et d'étendre le niveau d'ambition, y compris des actions législatives, pour aider à atteindre les cibles de température et éviter davantage de pertes et de dommages.
5. Promouvoir l'intégration de l'égalité des genres dans le travail parlementaire sur l'action climatique, et instaurer une compréhension des points de vulnérabilité différenciés et des risques de catastrophe associés que connaissent les individus.
6. Promouvoir la participation de différents groupes dans les processus décisionnels liés au climat afin de tenir compte des besoins particuliers des femmes, des hommes et des groupes traditionnellement marginalisés.
7. Coopérer avec les gouvernements et acteurs locaux pour promouvoir des actions et des engagements climatiques locaux, garantissant que les lois adoptées au niveau national tiennent compte et répondent aux priorités, besoins et réalités locales.
8. Réviser, adopter et appuyer des stratégies et des plans de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation climatique pour réduire les risques liés au climat et renforcer la résilience.
9. Promouvoir la collaboration, le dialogue et l'action politique en matière de pertes et dommages, en traitant particulièrement la migration et les déplacements forcés dus au climat, et l'élaboration de plans nationaux d'adaptation en la matière.
10. Renforcer la coopération interparlementaire et intergouvernementale et l'échange de bonnes pratiques et d'outils liés à la lutte contre le changement climatique dans l'hémisphère.

Signée dans la ville de Panama, au Panama, le 5 octobre 2018